CAP (Métiers de la mode - vêtement tailleur)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capvetementtailleur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENT TAILLEUR

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

oefficient : 3 pour l'unité UG1 ; l'EMC n'a pas de coefficient distinct Durée : 2 heur

Le candidat présente un dossier de six documents qu'il a choisis, à raison d'un document pour chacun des six thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Les documents DT 1 et DT 2 sont des ressources complémentaires du sujet. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, DROITS ET LIBERTÉS (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ACCÈS AUX SERVICES ET TERRITOIRES (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : EMC, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN DU CAP MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENT TAILLEUR

Cette évaluation relève de l'unité UG1. L'histoire-géographie et l'EMC ne constituent pas une épreuve écrite autonome. Le candidat présente son dossier de six documents choisis, comprenant un document pour chacun des thèmes du programme. Il tire au sort le thème interrogé, dispose de cinq minutes de préparation, puis présente son travail et répond aux questions pendant dix minutes.

Le présent sujet organise les questions autour de l'histoire, de la géographie et de l'EMC. Les points indiqués répartissent la valorisation des réponses sur 20 points pour ce sujet. Le coefficient réglementaire porte sur l'unité UG1 dans son ensemble ; l'EMC ne possède pas de coefficient propre. Les ressources DT 1 et DT 2 permettent de répondre aux questions qui s'y rapportent, sans remplacer le dossier de six documents choisi par le candidat.

PARTIE 1 : HISTOIRE, DROITS ET LIBERTÉS (9 points)

Situer, analyser et mettre en perspective une source historique

À partir du document DT 1 et de vos repères historiques, présentez le texte, analysez son contenu et expliquez sa portée. Votre réponse doit distinguer ce que le document affirme de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de démontrer.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 en indiquant sa nature, sa date, son auteur ou son instance d'adoption et le contexte politique dans lequel il s'inscrit.

1.2 (2 points) Reformulez les principes énoncés dans les articles 10 et 11. Relevez une différence entre la liberté de conscience et la liberté d'expression.

1.3 (2 points) Expliquez, en vous appuyant précisément sur le texte, quelles limites peuvent être apportées à l'exercice de ces libertés.

1.4 (3 points) Montrez la portée de cette déclaration dans l'histoire des droits et libertés. Présentez aussi une limite de la source pour comprendre l'application concrète de ces principes à l'époque.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ACCÈS AUX SERVICES ET TERRITOIRES (7 points)

Décrire des inégalités spatiales et proposer une explication

À partir du document DT 2, analysez les différences d'accès aux services dans le territoire étudié. Les données sont celles d'un cas d'étude fictif, construit pour cette épreuve ; elles ne décrivent pas une commune réelle.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Données d'accès aux services dans trois secteurs d'un territoire fictif

Secteur	Population	Distance moyenne au centre de santé	Part des habitants à moins de 10 minutes d'un arrêt de transport collectif
Centre	12 000 habitants	1,2 km	92 %
Périurbain	8 000 habitants	5,8 km	61 %
Rural	4 000 habitants	14,5 km	28 %

Source : données fictives conçues pour le sujet. Les distances sont mesurées par le réseau routier.

2.1 (2 points) Comparez les trois secteurs en utilisant au moins deux données chiffrées du document DT 2.

2.2 (2 points) Décrivez une inégalité d'accès aux services mise en évidence par ces données et indiquez quels habitants sont les plus concernés.

2.3 (3 points) Proposez une explication géographique de ces écarts et une mesure d'aménagement susceptible de les réduire. Justifiez votre proposition à partir des données du document.

PARTIE 3 : EMC, LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RESPONSABILITÉ (4 points)

Analyser une situation civique et justifier une conduite responsable

Au cours d'un échange sur le réseau social de son établissement, une élève publie un message critiquant une décision du conseil de vie lycéenne. Un autre utilisateur répond par des propos insultants visant l'origine de l'élève et diffuse une capture d'écran de son profil personnel. L'élève demande que le contenu soit retiré et souhaite signaler les faits à un adulte de l'établissement.

3.1 (1 point) Dans cette situation, distinguez l'expression d'une opinion critique des propos qui portent atteinte à la dignité d'une personne.

3.2 (2 points) Mobilisez deux principes ou valeurs de la République utiles pour analyser la situation. Expliquez comment la liberté d'expression s'exerce dans le respect des droits d'autrui et des règles communes.

3.3 (1 point) Indiquez une démarche concrète et responsable que l'élève peut entreprendre pour faire cesser la diffusion du contenu et demander de l'aide.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789, ARTICLES 10 ET 11

Source primaire : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789 par les représentants du peuple français constitués en Assemblée nationale.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

DT 2 : ACCÈS AUX SERVICES DANS UN TERRITOIRE FICTIF

Les données ci-dessous représentent un cas fictif. La population est répartie entre trois secteurs. La distance moyenne au centre de santé est mesurée par le réseau routier. La part des habitants à moins de dix minutes d'un arrêt est calculée à partir d'un temps de déplacement à pied.

Indicateurs par secteur

Secteur	Population	Distance moyenne au centre de santé	Habitants à moins de 10 minutes d'un arrêt de transport collectif
Centre	12 000 habitants	1,2 km	92 %
Périurbain	8 000 habitants	5,8 km	61 %
Rural	4 000 habitants	14,5 km	28 %

Source : données fictives conçues pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : tableau de repérage pour la présentation orale

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases marquées « ... » pendant le temps de préparation. Vous pouvez vous appuyer sur ce tableau pour organiser votre réponse orale.

Repères pour analyser le document historique et les données géographiques

Document	Repère ou idée principale	Élément précis à citer	Limite ou précaution d'interprétation
DT 1 : Déclaration de 1789	.....	.....	.....
DT 2 : territoire fictif	.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.